

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° II-674

présenté par
Mme Pires Beaune

à l'amendement n° 604 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 58**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Substituer à l'alinéa 1 les deux alinéas suivants :

« I. – Après l'alinéa 59, insérer l'alinéa suivant :

« a *bis*) Le neuvième alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel